

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID : 013-211300157-20240701-24_03_21A-DE

S²LO

EXTRAIT DU R
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre le 1^{er} juillet

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

N°24.03.21

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 25 juin

Présents	25
Pouvoirs	7
Absente Excusée	1

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphan PIERRACCINI, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, Pierre MARROC, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Patricia COTTI, Jean-François CAIRE, Camille GAIDO, Hortense MALLIÉ, Hervé CAYLA, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD.

POUVOIRS : Maëva GAUTELIER à Richard MALLIÉ, François DENIAU à Mathieu PIETRI, Véronique GARNIER à Corinne LE MEUT, Catherine BIENFAIT à Yann PERTUISEL, Florian PARIS à Sophie SURACE, Julien ESTERINI à Christine SICCARDI, Julien BOULARD à Thomas BERGÈRE.

ABSENTE EXCUSÉE : Catherine FOULON.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

OBJET :
CONVENTION
RELATIVE A LA
GESTION DE LA
PISCINE GUY DRUT
ENTRE LA COMMUNE
DE BOUC BEL AIR ET
LA METROPOLE AIX-
MARSEILLE-
PROVENCE -
RENOUVELLEMENT

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Métropole est en charge de la compétence « construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs » sur l'ensemble de son territoire.

La Métropole a reconnu d'intérêt métropolitain la piscine Guy DRUT localisée à Bouc-Bel-Air depuis le 14 décembre 2017.

Des conventions successives relatives à la gestion de cet équipement sont conclues entre la commune et la Métropole Aix-Marseille-Provence. La dernière étant arrivée à échéance il convient donc de la renouveler.

La convention détermine la gestion des espaces de la piscine ainsi que la répartition des différentes charges entre la commune, propriétaire de l'équipement, et la Métropole Aix-Marseille-Provence, gestionnaire de la piscine, afin de répondre au mieux aux besoins de chaque partie.

Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2024. Elle est renouvelable tacitement une fois. Au-delà de du 31 décembre 2030, son renouvellement est expès.

Il est proposé au conseil municipal
gestion de la piscine Guy Drut et d'aut

Envoyé en préfecture le 04/07/2024
Reçu en préfecture le 04/07/2024
Publié le
ID : 013-211300157-20240701-24_03_21A-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu l'avis favorable de la commission finances du 18 juin 2024,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,
A l'Unanimité,

APPROUVE la convention de prestations liées à la Gestion de la piscine Guy Drut entre Commune de Bouc Bel Air et la Métropole Aix-Marseille-Provence pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2024, renouvelable tacitement une fois.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention précitée.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le
et de la publication le : 08/07/2024



Richard MALLIÉ,
Maire.